

Recommandation du Haut Conseil de l'Education pour la compétence ⑧ du socle commun : Maîtrise du corps

Conformément à la demande exprimée par le Président de la République de souligner l'importance de l'activité physique pour le développement équilibré des élèves, le Haut Conseil de l'Education propose ci-après le contenu possible d'une huitième compétence du socle commun, à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays, et en se référant au débat parlementaire sur le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école (2005).

Outre le bien-être qu'apporte à l'individu la maîtrise de son corps, cette compétence entre dans le cadre d'une politique de santé publique fondée sur la prévention, en accord avec la « Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé » de l'Organisation mondiale de la santé (2004). L'école influe sur la vie des enfants et les habitudes de vie, bonnes comme mauvaises, se prennent très jeune.

La maîtrise du corps a de plus des effets bénéfiques sur les apprentissages. Les recherches les plus récentes montrent que prendre soin du corps, notamment par l'activité physique, l'alimentation, le sommeil..., influence le fonctionnement du cerveau et favorise l'apprentissage.

Il ne s'agit pas de penser la maîtrise du corps dans un sens restrictif : on ne peut séparer corps et esprit.

Proposition de déclinaison de la compétence ⑧, Maîtrise du corps

CONNAISSANCES

A la fin de la scolarité obligatoire, l'élève doit :

- Avoir des connaissances sur l'organisation, le fonctionnement et les possibilités, besoins et limites du corps humain (déplacé de la rubrique connaissances de ③B : « maîtriser des connaissances sur l'Homme ») : rudiments d'anatomie ; besoins physiologiques ; principes mécaniques, énergétiques... (motricité, locomotion, alimentation, respiration, métabolisme, circulation...) ; effets de l'effort physique ; le corps dans les différents milieux ; étapes à respecter dans l'activité physique ; comment optimiser les performances du cerveau (mémoire...) ;...
- Connaître les notions essentielles dans le domaine de la santé et de la sexualité (déplacé de ⑥A)
 - concernant l'alimentation
 - concernant l'hygiène
 - concernant les risques : dépendances (drogues, alcool, tabac,...) ; dopage ; infections sexuellement transmissibles, grossesses précoces non désirées ; jeux dangereux ; dangers du soleil, du bruit ; ...

- concernant la prévention : vaccinations ; contraception ; gestes de tous les jours (ex : comment ménager son dos, notamment en portant son cartable ou quelque charge que ce soit ; techniques d'échauffement) ;...
- concernant quelques remèdes et traitements simples...
- Connaître les règles de l'activité ou des activités sportives qu'il ou elle pratique effectivement.

CAPACITÉS

Au terme de sa scolarité, l'élève doit :

- Comprendre le fonctionnement de son propre corps (déplacé de ⑤B), ses possibilités, besoins et limites
- Savoir adopter une bonne hygiène de vie, et notamment savoir choisir un repas équilibré (comprendre l'incidence de l'alimentation, de ⑤B)
- Etre en mesure de pratiquer une activité physique collective ou individuelle (gymnique, sportive ou artistique)
- Savoir nager (de ⑦A)
- Avoir acquis de l'habileté manuelle
- Etre capable d'utiliser son corps (voix, gestes, déplacements, façons de se tenir...) pour s'exprimer avec aisance et maîtrise de soi, et d'adapter son comportement aux circonstances
- Savoir prendre du recul par rapport aux représentations du corps véhiculées par les médias, la publicité, le monde de la mode...
- Savoir reconnaître une situation à risque et s'en prémunir

ATTITUDES

Cette compétence doit développer :

- La conscience de l'utilité, à tout âge de la vie, de la pratique régulière d'une activité physique, pour des raisons de santé comme pour l'équilibre psychique
- Le sens de la responsabilité face à son propre corps (attitude de ⑤B légèrement modifiée)
- Le goût de la pratique physique
- La conscience du fait que les diverses situations de la vie sociale et professionnelle engagent le corps tout entier

*
* *

La création de la nouvelle compétence « Maîtrise du corps » nécessite donc une redistribution limitée à l'intérieur du socle dans sa version actuelle. Mais plusieurs éléments touchant au sport doivent être maintenus dans les compétences déjà existantes, parce qu'ils sont indispensables à l'acquisition de celles-ci :

- Les vertus du sport comme *l'esprit d'équipe* ou *le respect des règles, le respect des autres* sont constitutives des capacités et attitudes de la compétence « Vivre en société ».
- La compétence « Autonomie » n'aurait plus de sens sans la capacité « développer sa persévérance », pour laquelle le sport joue un rôle essentiel en donnant *le goût de l'effort* et en incitant au *dépassement de soi*.

- *Les métiers liés au sport* font partie des métiers dont les élèves doivent avoir connaissance au titre de la compétence « Autonomie ».
- Les connaissances sur *les jeux olympiques* relèvent de la compétence « Culture humaniste » : *les grands événements sportifs* comme *les célébrités du sport* aident les élèves à se repérer dans le temps et *l'histoire des pratiques physiques et sportives* fait partie de la culture européenne.
- *La connaissance des règles des principaux sports collectifs* relève également de cette compétence « Culture humaniste » : on peut très bien connaître ces règles sans les mettre en pratique soi-même; en revanche, si l'on se réfère aux éléments présentés dans le texte du décret relatifs à cette compétence, on peut dire que cette connaissance « participe à la construction du sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens ».

*
* *

Les modifications apportées respectent la logique du socle commun, qui transcende les découpages disciplinaires.

L'éducation physique et sportive (EPS), par ses activités gymniques, sportives comme artistiques (danse...), a un rôle essentiel à jouer dans l'acquisition de la compétence ③ « Maîtrise du corps », mais d'autres disciplines sont appelées à y contribuer :

- Pour ce qui est des connaissances, cette nouvelle compétence s'appuie, à l'école élémentaire, sur le domaine « découvrir le monde » et les sciences expérimentales, puis, au collège, sur les sciences de la vie et de la terre (SVT), et la physique-chimie (inertie, combustion, réactions...), l'EPS permettant souvent l'appropriation effective de nombre de ces connaissances tout au long de la scolarité.
- Apprendre à utiliser son corps pour s'exprimer sollicite aussi le français (récitation, théâtre) et l'éducation musicale (chant).
- Sont également concernées : les mathématiques ; l'éducation civique, pour tout ce qui touche au sens de la responsabilité ; les langues vivantes étrangères, par exemple si des textes dans une autre langue que le français sont utilisés, et dans la mesure où des expressions étrangères sont étroitement associées à cette compétence.
- Dans le cadre de projets interdisciplinaires, d'autres disciplines (les arts plastiques, la technologie, l'histoire-géographie) peuvent intervenir.
- Cette huitième compétence doit mobiliser plus largement tous les membres de la communauté éducative, y compris les services sociaux, médicaux, de restauration.

Réciproquement, chacune des disciplines contribue à l'acquisition des différentes compétences du socle : ainsi, le programme de physique-chimie pour le collège précise maintenant comment cette matière concourt à la maîtrise de chacune des sept compétences déjà existantes.